

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

( Ere Vulgaire )

PRIMEDI 11. Frimaire.

Jeudi 1<sup>er</sup>. Décembre 1796.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*D'Ancone, le 1<sup>er</sup>. novembre.*

Le fameux Macmut, pacha de Scutari, après tant d'entreprises guerrières, après s'être soutenu si long-temps contre la Porte Ottomane, vient enfin de terminer sa carrière. Voici le détail des dernières actions de sa vie, que nous avons reçues de Monténégro.

Macmut, ayant résolu de soumettre les Monténégrins, rassembla une armée de 12 mille hommes & marcha dans le mois de septembre vers Pipari & Palabori, menaçant de mettre à feu & à sang tout le pays. A l'approche de cette armée ennemie, les Monténégrins s'armèrent à la hâte, se rassemblèrent en aussi grand nombre qu'ils purent, & choisirent pour leur chef l'évêque de Monténégro, grec schismatique, homme courageux & entreprenant, qui a quelque connoissance de l'art militaire, parce que dans sa jeunesse il a servi comme officier dans les armées russes. Cet évêque se mit à la tête des Monténégrins & marcha contre les troupes du pacha; les ayant rencontrés, il s'avança le sabre à la main & proposa à Macmut un combat singulier, qui décideroit de la victoire: Macmut n'accepta pas le défi à l'arme blanche; mais il prit sa carabine pour faire feu sur l'évêque; celui-ci en fit autant; tous deux tirèrent, mais sans se blesser: ce fut le signal de la bataille, dans laquelle les Monténégrins battirent Macmut, lui tuèrent 300 hommes & lui firent beaucoup de prisonniers. Le pacha, forcé de retourner à Scutari, y rétablit son armée, qu'il porta à environ 20 mille hommes, la plupart Albanois; il la divisa en cinq colonnes & marcha sur Monténégro. Arrivé dans la plaine de Spasa, sous Pipari, Macmut se mit à la tête de son armée & s'avança vers la gorge étroite qui conduit à Pipari. L'évêque, profitant de l'avantage des lieux, avoit placé à l'entrée de la gorge 500 Monténégrins, avec ordre de résister quelque tems & de céder ensuite pour attirer l'ennemi dans le défilé: il étoit lui-même placé avec toutes ses troupes derrière les deux montagnes du défilé. Ses ordres furent fidelement exécutés. Macmut, trompé par la fuite des Monténégrins, les poursuivit, s'engagea dans le défilé, & fut alors attaqué & enveloppé par tout le corps des Monténégrins,

qui fit un grand carnage des Turcs; Macmut lui-même fut tué, & l'on dit de la main de l'évêque. Le corps du pacha fut vidé & sa peau remplie de paille, pour être envoyé avec sa tête à Constantinople. Le reste des Turcs ayant appris la mort de Macmut, s'enfuit avec précipitation vers Scutari.

Cet événement, non-seulement rétablit la tranquillité à Monténégro, mais a délivré la Porte Ottomane d'un rebelle puissant, qu'elle n'avoit jamais pu soumettre.

*De Bologne, le 4 novembre.*

Le sénat de Bologne a publié une proclamation par laquelle il apprend au peuple que la constitution ayant été perfectionnée, elle a été envoyée au général en chef & aux commissaires du gouvernement français en Italie & que le général en chef a consenti à ce qu'elle soit bientôt organisée.

Le général Rusca, commandant à Bologne, Modene & Reggio, a écrit au sénat que la ville de Reggio, donnant toujours des preuves de son zèle pour la liberté, offre 60 chevaux pour la formation de la compagnie des chasseurs à cheval de la légion. Il dit que le recrutement pour les cohortes de Reggio & de Modene se fait avec la plus grande activité & qu'elles seront bientôt complètes: il espère que l'énergie des Bolognois ne cédera pas à celle de leurs confédérés.

On a publié en même tems un plan de division de la ville & du territoire de Bologne, afin que les assemblées départementales sachent où elles doivent se réunir pour élire leurs représentans.

## SUISSE.

*De Geneve, le 21 novembre.*

Vous avez su le jugement rendu contre ceux de nos magistrats qui ont violé une loi de police, en restant rassemblés dans un lieu public après dix heures du soir. Ce jugement, auquel ils se sont soumis avec la résignation qui convient à de bons citoyens, a excité des sentimens bien divers. Les patriotes sévères ont vu avec une sorte de satisfaction cet hommage rendu à la loi comme à l'égalité civile. Les anarchistes ont été charmés de voir humilier les autorités constituées, qu'ils aimeroient encore mieux voir renversées. De bons citoyens ont vu avec douleur un événement qui peut diminuer le respect que le peuple doit porter à ses magistrats. Un certain nombre de ces

citoyens se sont réunis & ont présenté l'adresse suivante à nos syndics :

CITOYENS SYNDICS,

Si l'acte par lequel un tribunal a prononcé contre des fonctionnaires publics est un hommage éclatant, rendu à l'égalité, les hommes libres qui en jouissent & qui en sentent le prix, s'honorent en respectant davantage les magistrats qui savent se soumettre à la rigueur des loix dont ils sont les organes.

Animés de ces principes, nous venons, citoyens syndics, vous déclarer que le jugement rendu par le tribunal de police, contre deux de vos collègues & plusieurs autres fonctionnaires publics, loix d'altérer le respect & la confiance que nous leur devons, nous fournit un nouveau motif de redoubler, s'il se peut, de considération pour la dignité de leurs fonctions & d'attachement pour leurs personnes.

Nous vous prions d'agréer l'expression de ces sentimens & de notre dévouement respectueux aux magistrats de la loi.

F R A N C E.

A R M É E D' I T A L I E.

En attendant les rapports du général en chef Buonaparte, auquel l'activité des opérations de l'armée d'Italie n'a pas permis encore de rendre compte des avantages qu'elle a obtenus, on publie ici une lettre du général Berthier, chef de l'état-major-général, qui contient l'analyse de ses glorieux succès.

*Le général divisionnaire, chef de l'état major, au général Baraguey d'Hilliers, commandant la Lombardie.*

Au quartier-général de Vérone, le 29 brumaire, an 5.

Enfin, mon cher général, après les manœuvres les plus hardies, les combats les plus opiniâtres, huit jours sans nous débattre, nous venons de battre le général Alvinzi, & son corps que nous avons poursuivi jusqu'à Vicence. Cinq mille prisonniers, trois mille hommes tués ou blessés, quatre drapeaux, douze pièces de canon sont le fruit de ces victoires. D'Alvinzi va se rallier derrière la Brenta. Davidovich, qui ne sait pas ce qu'est devenu Alvinzi, est à la rive droite de l'Adige, après avoir forcé la division de Vaubois & s'être avancé au-delà de Rivoli : nous craignons qu'il ne se retire ; s'il est encore aujourd'hui dans ses positions, demain il est à nous avec les six mille hommes qu'il commande : *Vive l'armée d'Italie ! Bientôt Mantoue sera au pouvoir des républicains.*

Jamais on ne s'est battu avec plus d'acharnement. Nous avons eu deux généraux blessés mortellement, & cinq qui, espère-t-on, en reviendront ; deux aides-de-camp du général en chef & un adjudant-général tués.

Je n'ai pas le tems d'en dire davantage, nous avons encore à combattre : point de repos que l'ennemi ne soit détruit.

Signé, ALEX. BERTHIER.

Pour copie conforme,  
*Le général commandant la Lombardie,*  
Signé, BARAGUEY D'HILLIERS.

*D'Ustaritz, près Bayonne, le 28 brumaire.*

Une troupe de brigands, composée de quatre-vingts à cent bandits, désolent le pays des Basques ; ils commet-

tent journallement des vols & des assassinats dans les maisons de campagnes, qu'ils dévastent entièrement. Hier, ils ont assassiné un ci-devant juge d'une commission révolutionnaire, qui, dans le regne de la terreur, avoit vexé ce canton. Parmi ces bandits, on présume qu'il se trouve beaucoup d'hommes qui, pendant la terreur, ont été enfermés, & qui, à leur retour dans leurs foyers, ont trouvé leur maison pillée, leur bétail vendu & leur propriété ruinée par l'effet des arrêtés de l'infâme Pinet & Monestier (du Puy-de-Dôme), qui se sont immortalisés dans ce pays par le nombre de leurs atrocités. Il seroit à désirer, cependant, que le gouvernement prit des mesures vigoureuses pour réprimer les vols & le brigandage, & pourvoir à la sûreté des routes ; autrement on verra, sur le territoire de la république, jouer au naturel Robert, chef des brigands, & la Caverne.

Signé, PASCAL D'ERCHEVERRI.

DE L'INFLUENCE DES PASSIONS SUR LE BONHEUR DES INDIVIDUS ET DES NATIONS, par Mme la baronne STAEL DE HOLSTEIN. A Paris, chez Fuchs, rue des Mathurins, hôtel de Clugny ; 1 vol. in-8°.

Nous avons déjà annoncé cet ouvrage ; c'est assez pour exciter une vive curiosité. L'analyse la plus soignée ne seroit pas assez pour en donner une juste idée. Nous nous contenterons d'en indiquer le caractère & d'en citer quelques traits. Mais qu'en nous pardonne de faire précéder cet extrait de quelques réflexions que le sujet & les circonstances nous ont suggérées.

Le nom d'une femme à la tête d'un ouvrage de morale nous paroît un titre bien naturel à l'intérêt & à la bienveillance générale. Si cette femme, jeune encore, est déjà célèbre par des écrits, où brille une union infiniment rare d'esprit, de connoissances & de talent, cette circonstance sembleroit devoir n'élever que des préventions favorables & à l'ouvrage & à l'auteur. Mais cette disposition de justice n'est ni de nos mœurs ni de ce tems-ci.

Un bon ouvrage, composé par une femme, devoit flatter l'amour-propre de son sexe, & n'exciter que l'émulation & la générosité du nôtre. Il n'en est pas ainsi. Les femmes sembleraient craindre qu'une d'entre elles ne s'éleve au-dessus des autres ; & les hommes semblent ne pas vouloir qu'une femme prétende à une gloire qu'ils se réservent exclusivement. Cela rappelle la rivalité de César & de Pompée : *Si parva licet componere magnis.* L'un ne vouloit point de supérieur & l'autre point d'égal.

Qu'on ne croie pas que je veuille mettre cette injustice sur le compte de notre révolution : elle a assez de ses crimes, sans y ajouter ce tort-là. *Le mal vient de plus loin.* Sans remonter à sa source, jetons un coup d'œil sur le jugement qu'on a porté des femmes qui ont écrit depuis le beau siècle de Louis XIV.

Molière, en frappant d'un ridicule ineffaçable l'affectation de la science dans les femmes, éteignit presque en elles le goût même de la science.

Celles qui, de son tems, cultivoient le plus leur esprit, craignoient de produire au grand jour les fruits de leurs études. Madame de la Fayette garda l'anonyme sur le charmant roman de la *Princesse de Cleves*, & fit passer celui de *Zaïde* sous le nom de Segrais, qui avoit bien moins d'esprit & de talent qu'elle.

On se moquoit de Mlle. de Scudery. On pardonnoit à peine à madame des Houlières de faire de jolies idilles.

Madame Dacier écrivoit comme un pédant, & fit oublier qu'elle étoit une femme.

Madame de Sevigné, qui avoit été tentée d'écrire un livre, vivoit en trop bonne compagnie pour se laisser aller à ce travers là. Elle étoit bien loin d'imaginer que les lettres qu'elle écrivoit à course de plume à sa fille, seroient citées un jour comme un modèle de composition littéraire.

Dans ce siècle, madame de Tencin, qui joignoit le goût des lettres au goût de l'intrigue, n'osa publier avec son nom le *Siege de Calais*, les *Malheurs de l'Amour*, le *Comte de Comminge*, trois des romans les plus intéressans & les mieux écrits qu'il y ait dans notre langue, & qui auroient suffi pour faire la réputation d'un homme de lettres.

Si madame Riccoboni a pu, sans scandale, mettre son nom à la tête des nombreux & excellens romans dont elle a enrichi notre littérature, c'est qu'en pensant être que l'état qu'elle avoit exercé la dispensoit de ces délicatesses de convenance auxquelles une femme de la cour se croyoit soumise. Ainsi c'étoit un préjugé ridicule qui corrigeoit un autre préjugé ridicule.

Il n'est cependant question ici que de romans, le genre de composition qui paroît le mieux convenir aux femmes, parce qu'il ne faut pour y réussir que de l'esprit naturel, quelque lecture & l'observation des caractères, des mœurs, des passions dans la société. C'est aussi le genre où partout elles se sont le plus exercées, & avec le plus de succès. Il y a aujourd'hui en Angleterre vingt femmes qui écrivent des romans, parmi lesquels il y en a un grand nombre d'excellens. On y compte très-peu de femmes qui aient réussi dans des ouvrages d'un genre plus sérieux. Mistress Macaulay, qui a écrit une histoire d'Angleterre, n'a de réputation de talent qu'en France. Son histoire est servilement calquée, pour la marche & l'ordre des faits, souvent même pour la phrase, sur celle de M. Hume; elle a seulement substitué à la profonde sagesse du philosophe un enthousiasme de démocratie qui, par la nouveauté & l'exagération même, a fait la réputation de l'auteur sans faire celle de l'ouvrage.

Madame Montagu (qu'il ne faut pas confondre avec la célèbre lady Montague, auteur des *lettres de Constantinople* & de quelques poésies) a écrit un *Essai sur Shakespeare*, où il y a beaucoup d'esprit & une excellente critique, malgré quelques injustices que lui dicta son idolâtrie pour son divin poète.

Deux anglaises, enthousiasmées de notre révolution, ont tourné leur esprit vers des objets de politique. L'une est miss Williams; que la vivacité de son imagination & les grâces de son esprit rendent plus propre à la poésie & à la belle littérature qu'elle cultive aussi, qu'à la peinture des sombres tableaux d'une révolution souillée de sang. La seconde est miss Wollstonecraft, qui a écrit deux pamphlets, l'un sur les *droits de l'homme* & l'autre sur les *droits de la femme*; en réclamant ceux-ci elle a oublié de faire valoir le droit de plaie, avec lequel une femme se passeroit bien de tous les autres.

Deux femmes en France, qui ont fait aussi des romans, ont élevé leur esprit à des ouvrages d'un genre plus grave & d'un caractère plus imposant; je parle de madame de Lambert & de madame de Sillery; mais je n'en dirai que peu de mots. La première a développé, dans des *avis à son fils*

& à sa fille, qu'on ne lit pas assez, un excellent esprit, aussi fin que sage, une morale pure sans pédanterie, un style élégant & spirituel sans manière. Il s'en faut bien que madame de Lambert ait une réputation à la hauteur de son mérite.

Madame de Sillery jouiroit d'une réputation honorable & pure, si elle n'avoit employé le bon esprit & le beau talent que la nature lui a donnés, qu'à revêtir de formes élégantes les leçons d'une morale utile. Des prétentions exagérées, des passions factices, des haines mal-séantes à son sexe ont gâté de si beaux dons & en ont corrompu l'usage.

Madame de Stael, avec un esprit plus pénétrant, plus fécond, plus étendu, avec une imagination plus brillante, s'annonce avec plus d'éclat dans la carrière des lettres. A l'âge où les femmes que je viens de citer étoient encore inconnues, madame de Stael avoit écrit des choses qui étoient les juges les plus sévères en ouvrages d'esprit. Tout ce qu'elle a écrit n'est pas connu, mais ce qu'on en connoît justifie ce que nous en disons. Jamais Rousseau n'a été analysé avec plus de finesse & loué avec plus d'éloquence que dans les lettres de madame de Stael sur cet éloquent philosophe. Son *Essai sur les Fictions* honorerait l'homme de lettres le plus exercé à la métaphysique des arts: son écrit sur la *Paix*, qu'on a peu lu en France & que nos politiques sauvages ont fort dédaigné, étoit cité au parlement d'Angleterre par M. Fox, & M. Pitt l'a fait réfuter par un écrivain attaché au ministère.

Si l'on s'étonne de voir des talens et des lumières si précoces dans une femme, on cessera de s'étonner, quand on se rappellera que son berceau a été, si j'ose m'exprimer ainsi, entouré de toutes les muses; qu'elle a été élevée sous les yeux d'un père et d'une mère, qui réunissoient aux dons les plus rares de l'esprit ce caractère de moralité qui donne aux leçons de l'exemple une si grande puissance. Son éducation s'est achevée dans les conversations des hommes les plus distingués par les lumières et les talens; des Buffon, des d'Alembert, des Thomas, des Raynal, et d'autres que je ne nomme pas, parce qu'ils vivent encore. Madame de Stael a appris la morale, le goût, la politique, comme Montaigne avoit appris le latin, en n'entendant dans son enfance que ce langage dans la maison de son père.

Nous rendrons compte, dans une autre feuille, du nouvel ouvrage de madame de Stael.

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen QUINETTE.

Suite de la séance du 9 frimaire.

Nous allons faire connoître la discussion qui a eu lieu sur le projet relatif aux transactions.

Puyravaux propose à l'article II un amendement portant que le délai de deux mois ne soit pas accordé pour la saisie d'un débiteur.

Un membre propose de charger les juges-de-peace de prononcer sur les délais de l'attermoyement.

Riou pense, comme le préopinant, qu'il n'appartient pas au corps législatif, qu'il appelle le *souverain*, de s'immiscer dans les contestations & les conventions entre par-

ticuliers. Il appuie son opinion de l'exemple des Romains, qui, après avoir secoué le joug du royalisme, pensèrent être les dupes d'hypocrites démagogues, qui provoquèrent l'abolition des dettes & la scission du peuple, retiré sur le mont Aventin.

Ce n'est pas, ajoute Riou, que nous ayons à craindre le retour du sans culotisme révolutionnaire; mais il faut craindre jusqu'à la ressemblance que des mesures peut-être indiscrettes pourroient nous donner avec ce hideux régime.

Il est d'avis de charger les tribunaux de prononcer sur les délais à accorder aux débiteurs.

Byon regarde le projet présenté par Riou comme ayant pour objet de faire naître une foule de procès qu'il est de la sagesse du conseil de prévenir.

*Cambacérés.* La discussion avoit pris il y a quelques jours une marche claire, précise & rapide; mais je ne sais pourquoï on lui a fait perdre aujourd'hui ce caractère. Chacun ouvre un avis, chacun présente des projets. Il me semble qu'on auroit pu réduire la discussion aux trois questions suivantes:

1°. Accordera-t-on une surséance en tout ou en partie?

2°. Quels seront les délais de cette surséance?

3°. Le surséance sera-t-elle applicable à toutes les sommes?

Je crois qu'il faudroit surseoir au paiement de deux tiers, & n'accorder de délai que pour un an.

J'avoue que le principe de l'attermoyement qui n'est autre chose qu'une surséance, n'auroit pas dû être consacré par le conseil; car 1°. ou le débiteur a des fonds, & non du numéraire;

2°. Ou il a du numéraire, & n'a point de fonds:

3°. Ou il n'a ni fonds ni numéraire.

S'il a des fonds, et non du numéraire, pourquoi ne paieroit-il pas en fonds? S'il a du numéraire, et n'a point de fonds, pourquoi voulez-vous qu'il puisse le garder au détriment de son créancier? Enfin, s'il n'a ni fonds ni numéraire, la loi que vous voulez faire est parfaitement inutile.

Crasous demande qu'on aille aux voix sur la question du renvoi aux tribunaux;

Chassey s'y oppose, parce qu'il est fort tard, et que la salle est presque déserte.

Le conseil prononce l'ajournement.

*Séance du 10 frimaire.*

On lit un message du directoire exécutif; le voici:

*Le directoire exécutif au conseil de cinq-cents.*

« Nous attendions impatiemment les dépêches officielles du général Buonaparte, pour vous faire part de la victoire décisive qui vient d'être remportée, sous ses ordres, par l'armée d'Italie.

» Jamais cette brave armée ne s'étoit trouvée dans une position aussi critique; l'ennemi avoit fait les plus grands efforts; il avoit enlevé de l'intérieur de ses états tout ce qui lui restoit de forces disponibles; il les avoit fait passer en poste, & il étoit parvenu à se former en Italie une armée nouvelle plus considérable que les

deux premières, déjà exterminées, avant que les secours envoyés de l'intérieur de la France au général en chef Buonaparte eussent pu joindre l'armée d'Italie. Il ne falloit pas moins que le génie de cet intrépide guerrier, les talens des officiers généraux & particuliers qui l'ont secondé au prix de leur sang, le dévouement & la constance de tous nos braves frères d'armes, pour triompher de tant d'obstacles préparés par le désespoir des ennemis.

» Le résultat des sanglants combats qui se sont multipliés pendant huit jours consécutifs est la perte pour les ennemis de 12 mille hommes tant tués que blessés ou prisonniers, de 4 drapeaux & de 18 pièces de canon. La position actuelle des armées promet de nouveaux succès, & la prise de Mantoue, dont dépend le sort de l'Italie ».

*Signé, BARRAS, président.*

Jean Debry monte à la tribune: La brave armée d'Italie, vient encore, dit-il, de confondre les espérances des ennemis de la république, qui comptoient sur des revers. Vous apprendrez des traits de courage dignes des plus beaux jours de la Grèce et de Rome. Les généraux Buonaparte et Augereau, voyant l'armée s'ébranler un moment, saisirent chacun un drapeau, le plantèrent au milieu des bataillons ennemis, et la victoire fut décidée.

Jean Febry ajoute qu'il demandera, lorsque ce trait sera officiellement connu, que la république fasse don à ces généraux de ces deux drapeaux; il demande aujourd'hui que le conseil déclare de nouveau que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Cette proposition est adoptée.

Richard saisit cette occasion pour demander que nous adoptions l'usage de consacrer les évènements mémorables par des médailles, et qu'une commission soit chargée de présenter un travail à ce sujet. — Ordonné.

Le conseil a repris la discussion sur les transactions, et a arrêté que les obligations, antérieures au premier juillet 1791, seront exigibles, un tiers actuellement, un tiers dans un an, et le dernier tiers dans deux ans.

Après une discussion dont nous donnerons demain les détails, la commission des colonies a été chargée de comprendre celles d'Orient comme celles d'Occident dans le travail qu'elle doit présenter au conseil.

*Notz.* Le conseil des anciens a rejeté la résolution par laquelle un droit d'entrée de 60 liv. par quintal étoit établi sur les tabacs venant de l'étranger.

On a repris ensuite la discussion sur la résolution relative à la loi du 3 brumaire. Imbert a parlé pour cette résolution. Portalis contre; ce dernier n'a prononcé qu'une partie de son discours qu'il achevera demain.

Collection des meilleurs ouvrages qui ont été publiés pour la défense de Louis XVI, rédigée par A. S. Dugour, ci-devant professeur au collège de la Flèche, auteur du mémoire justificatif pour le roi, en cinq cahiers, avec deux belles figures, in-8°, 2 vol. A Paris, chez Dagour, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 13; 15 liv. franc de port.

Cet ouvrage restera comme un monument historique. Les pièces qui le composent, sont pour la plupart peu connues. On y trouve une foule d'anecdotes qui répandront le plus grand jour sur l'histoire secrète des jacobins.